

Séance du : 26 septembre 2016

n° 41/2016

**L'an deux mille seize, le vingt-six septembre, à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Catherine PUIG, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Jean-Claude de BORTOLI, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel DUTECH, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

**Avaient donné pouvoir :**

A. BOUSQUET à P. MONOD, P. FRAISSE à N. CALMET, J.L. GOUXETTE à A. ITIER, R. LIGNERES à M.C. GAROFALO, P. MAUGARD à J.P. FLUMIAN, A. de PRADIER D'AGRAIN à A. MAMY, J.P. QUAGLIERI à N. NACCACHE, B. STUDER à J.P. POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 33

**Délégués suppléants :**

Mme Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET.

**Excusés :**

Mme Josiane RANCINANGUE.

Mrs Frédéric CASTELLE, Etienne CRESPIY, Pierre IZARD, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Marc SIE, André VIOLA.

**Objet : Recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 et 34,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération du 13 avril 2011 relative au régime indemnitaire,

Vu la délibération du 15 décembre 2014 portant modification du régime indemnitaire,

Vu la délibération du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire ainsi et la nécessité d'œuvrer en matière de transition énergétique en mettant en place des actions concrètes.

Vu la délibération du 27 juin 2016 autorisant le PETR à engager les démarches relatives à la mise en place de ce service par le PETR, et à demander toutes subventions relatives à ce dossier.

Monsieur le Président rappelle que le Conseiller en Energie Partagé (CEP) propose une expertise technique mutualisée comprenant :

- Un diagnostic des consommations d'énergie du patrimoine communal (bâtiments et véhicules communaux, éclairage public, ressource en eau, ...)
- Des préconisations et un suivi dans leur mise en œuvre.

Ce service, porté par le PETR, permettrait aux communes volontaires de bénéficier de ces prestations pour une durée de 3 ans.

A noter que le plan de financement proposé (solicitation Europe, Région, Ademe...) n'engagera pas de frais supplémentaires pour le PETR, et que seules les communes bénéficiant de ce service le financeront.

Le recensement des communes intéressées est actuellement en cours, l'objectif étant d'atteindre une enveloppe de 15 000 à 20 000 habitants, nécessaire pour une mission optimale de l'Energéticien. A ce jour, 7 Communes, représentant près de 9 000 habitants, se sont déjà montrées intéressées.

Monsieur le Président rappelle également que ce service s'inscrit en complémentarité de la démarche d'élaboration d'un PCAET à l'échelle du territoire, ainsi que de la mise en place de permanences aux habitants en matière d'information sur la transition énergétique. Dans un contexte économique de plus en plus contraint, le PETR, en tenant compte de sa dimension interdépartementale, souhaite ainsi, à travers la mise en place d'actions de ce type, accompagner ses communes et communautés de communes.

Monsieur le président propose d'engager les démarches administratives liées au recrutement, et aux demandes de subventions correspondantes, sur le poste de technicien déjà existant, du conseiller en énergie partagé qui ne sera opérationnel que sous réserve d'un nombre de communes intéressées permettant d'atteindre le quota de population détaillé ci-dessus.

### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Le Comité Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- 1°) – **d'AUTORISER** le Bureau Syndical du PETR, de juger du quota de population pertinent pour la mise en place d'un conseiller en énergie partagé
- 2°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour le recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé au PETR, sous réserve d'un nombre de communes intéressées permettant d'atteindre un quota de population jugé efficace par le Bureau Syndical
- 3°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions liées à cette ingénierie.
- 4°) – **De DONNER** tous pouvoirs au Président, ou son représentant, pour signer tout document lié à ce recrutement.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 26 septembre 2016

**Le Président**

**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scôt.lauragais@orange.fr